



Mission Locale
Haute-Garonne

..... ÉCLAIREUR D'AVENIR

OCCITANIE

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

mise à jour du 22/01/2024

Raison Sociale : MISSION LOCALE HAUTE-GARONNE

Activité principale : Le suivi, l'insertion sociale et professionnelle, l'accompagnement des jeunes et la construction des réponses adaptées à leur situation (Ordonnance n°82-273 du 26 mars 1982 et de la loi n°89-905 du 19 décembre 1989).

Forme juridique : Association de loi 1901

Siège Social : 6-8 bd Florence ARTHAUD – 31200 TOULOUSE

8 Sites : Aucamville, Blagnac, Carbonne, Colomiers, Labège, Muret, Saint-Gaudens, Toulouse

Nombre de salarié·e·s : 150

- Les plages fixes de présences, ainsi que l'ouverture au public et l'accueil téléphonique sont assurés du LUNDI au VENDREDI, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Les plages variables de présence sont de 08h00 à 09h00, de 12h00 à 14h00 et de 17h00 à 19h00
- L'amplitude horaire totale est de 08h00 à 19h00
- Pause obligatoire de 30 minutes entre 12h00 et 14h00



Horaires de Travail

Prise de Congés Payés



- La prise de congés est subordonnée à l'acceptation de l'employeur. Les responsables de site, conformément à leur lettre de délégation, vérifient la cohérence des demandes en fonction des nécessités de service.
- Conformément à l'art. 5.4.1 de notre CCN, « sauf en cas de circonstances exceptionnelles, l'ordre et les dates de départ fixés par l'employeur ne peuvent être modifiés dans le délai de 1 mois avant la date prévue de départ ».
- Chaque salarié·e de la structure bénéficie de 30 jours ouvrés, conformément à la Convention Collective Nationale des ML et PAIO (art. 5.4.1) et à l'Accord Local MLHG du 27 mars 2003.
- Selon le droit commun, la période d'acquisition des congés payés s'étend du 1er juin de l'année N jusqu'au 31 mai de l'année N+1.
- Par dérogation, les congés payés doivent être soldés au 31 août, sous peine d'être perdus.
- Les congés payés doivent être planifiés au plus tard au 31 mars pour l'année. Ils sont visibles pour chaque équipe sur les plannings Octime.

Retrouvez toutes les informations concernant les congés payés sur **Extranet ML31** : CCN des ML et PAIO, Accords, Note de fonctionnement

Convention Collective Applicable

Convention Collective Nationale des Missions Locales & PAIO

Support de consultation : **Extranet ML31**

Articles de loi consultables

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes art. L. 1142-1 à L. 1142-5 du code du travail

Lutte contre les discriminations art. L. 1142-6 du code du travail

Lutte contre le harcèlement moral et sexuel art. L. 1152-1 à L. 1152-2 du code du travail

Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes art. R. 3222-1 du code du travail

Égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes art. L.3221-1 à L.3221-7 du code du travail

Articles consultables dans leur intégralité sur **Extranet ML31**

DPO - Délégué à la Protection des Données

Thierry Vidart : dpo@ml31.org

Document Unique Évaluation des Risques Professionnels

Support de consultation : **Extranet ML31**

CSE - Représentants du Personnel

1^{er} Collège

TITULAIRES

Xavier DUNOS
Secrétaire

Leila SEHLI
Trésorière

Kevin PRUDHON
Trésorier Adjoint

Alexandra GUEY
Elodie RIBET

Laurence SEGURA

SUPPLÉANT
Laetitia ROUQUIER

2^e Collège

TITULAIRE

Manuel VELASQUEZ
Secrétaire Adjoint

SUPPLÉANT
Céline ESTÈVE



Ressources Légales & Utiles

Services du Travail



Service de Santé au Travail

PRÉVALY GRAMONT

Dr Anne BOURNAZEL

8 rue Henti Jansou
2^e étage
31200 Toulouse

05 61 99 53 85

MURET - COMMINGES : SSTMC

Dr Florence LAPIZE

3 rue Jean Suberville
31800 Saint-Gaudens

05 62 00 90 90

Inspection du Travail

DDETS OCCITANIE

Mr Didier AUDOYE

Unité Départementale de la Haute-Garonne
DEETS Occitanie
Unité de contrôle 5 - section n° 31-05-07
5 esplanade Compans Caffarelli
BP 98016, 31080 Toulouse Cedex 6

05 32 98 00 51

ddets-uc5@haute-garonne.gouv.fr

SAINT-GAUDENS

6 espace Pegot
31800 Saint-Gaudens

05 61 89 45 99

Lutte contre les Discriminations

Défenseur des Droits

09 69 39 00 00

Demandes d'information et de conseil sur les discriminations et sur les conditions de saisine du Défenseur des droits.

Consignes d'Incendie



Se reporter aux consignes affichées sur votre site de travail

Centre Antipoison



Place du Dr Joseph Baylac
31300 Toulouse

05 61 77 74 47

N° d'Urgence



Appel d'urgence **112**

SAMU **15**

Police **17**

Pompiers **18**

Interdiction de Fumer & de Vapoter



art. L3512-8 et R3512-2 à 9, L3513-6 et R3513-2 à 4 du code de la santé publique